

AVIS PUBLIC

**D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR
LE 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R2022-758
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-543
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA VILLE DE BONAVENTURE**

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R2022-758 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE BONAVENTURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2022-09-220 lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2022, du 1^{er} projet de Règlement numéro R2022-758 modifiant le Règlement de zonage de la ville de Bonaventure, tiendra une assemblée publique de consultation ;

QUE ce 1^{er} projet de Règlement a pour objet et conséquence de créer la zone 13-C à même la zone 12-M (Zone à dominance Mixte) faisant partie intégrante du Règlement numéro 2006-543 (Règlement de zonage) de la ville de Bonaventure;

QUE la nouvelle zone 13-C (Zone à dominance Commerciales) permettra les usages suivants : 41 (Vente au détail - Produits divers), 43 (Vente au détail - Automobiles et embarcations), 511 (Intermédiaires financiers et d'assurance), 512 (Services immobiliers et agences d'assurances), 513 (Services aux entreprises), 523 (Entretien ménager), 528 (Services de réparation), 2293 (Garages et équipements d'entretien des véhicules lourds), 2294 (Ateliers de peinture et de carrosserie (y compris les services de traitement pour automobiles contre la rouille à base d'huile; comprend également les ateliers d'aiguisage de scies et de couteaux), 2426 (Commerce de détail de fourniture agricole), 243 (Entreposage et services de transport de marchandises), 251 (Constructeur et entrepreneurs généraux), 252 (Entrepreneurs spécialisés);

QUE ce projet de Règlement vise les personnes habiles à voter de la zone concernée 12-M, ainsi que des zones contiguës suivantes : 9-M, 10-R, 11-I, 14-R, 15-I, 8-REC ;

QUE le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce projet de Règlement, peut être consulté au bureau de la ville de Bonaventure, aux heures ordinaires de bureau et qu'il peut être envoyé par courriel si la demande en est faite à l'adresse suivante : mairie@villebonaventure.ca

QUE ce 1^{er} projet de Règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 octobre 2022 à compter de 19 h au Centre Bonne Aventure de la Ville de Bonaventure au cours de laquelle, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le 1er projet de Règlement R2022-758

ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

Donné à Bonaventure, ce 7 septembre 2022.

A handwritten signature in black ink on a white rectangular background, which is itself centered within a larger black rectangular frame. The signature is cursive and appears to read 'Amélie Nadeau'.

Amélie Nadeau, Directrice générale adjointe et greffière